

SESSION 2009

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SÉRIE : SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION

**ÉPREUVE DE SPÉCIALITÉ :
COMPTABILITÉ ET FINANCE DE L'ENTREPRISE**

Durée : 4h

Coefficient 7

Le sujet comporte 11 pages numérotées 1/11 à 11/11.

Les annexes à rendre avec la copie (pages 10/11 et 11/11) sont fournies en deux exemplaires.

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE – SESSION 2009
SÉRIE : SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION
ÉPREUVE ÉCRITE DE LA SPÉCIALITÉ : COMPTABILITÉ ET FINANCE
D'ENTREPRISE

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 7

Documents autorisés :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire (circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n° 42).

Documents remis au candidat : le sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants

Page de garde	p.1
Présentation du sujet	p.2
DOSSIER 1 - Opérations courantes	(50 points) p.2-3
DOSSIER 2 - Relations avec le personnel	(30 points) p.3
DOSSIER 3 - Acquisition d'immobilisation	(32 points) p.4
DOSSIER 4 - Opération de croissance externe	(28 points) p.4

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1

Annexe 1 - Extrait du schéma relationnel	p.5
Annexe 2 - Facture n°FO1114K8	p.5
Annexe 3 - Documents relatifs à l'état de rapprochement au 15 octobre 2008	p.6
Annexe 4 - Extrait de la balance au 31 octobre 2008	p.6

DOSSIER 2

Annexe 5 - Salaire avec objectif	p.7
Annexe 6 - Les variables de l'algorithme	p.7
Annexe 7 - Livre de paie du mois d'octobre 2008	p.7
Annexe A - Algorithme	(à rendre) p.10
Annexe B - Rémunération du chef de secteur 1	(à rendre) p.11

DOSSIER 3

Annexe 8 - Facture du véhicule	p.8
Annexe 9 - CGI article 237	p.8
Annexe C - Plan d'amortissement du véhicule	(à rendre) p.11

DOSSIER 4

Annexe 10 - Bilan au 31 octobre 2008	p.9
--	-----

Récapitulation des annexes à rendre avec la copie : annexes A à C.

Les deux exemplaires fournis pour chacune de ces annexes, à rendre en un exemplaire, étant suffisants pour permettre la préparation et la présentation des réponses, il ne sera pas distribué d'exemplaires supplémentaires.

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement** dans votre copie.

SUJET

*Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.
Toute information calculée devra être justifiée.
Les écritures comptables devront comporter les numéros et les noms des comptes et un libellé.*

En 1915, la bonneterie Daruci, fabricant de vêtements de nuit, est créée. L'entreprise se diversifie en 1945 sur le marché de la chaussette. La marque ROOVELT est créée en 1986.

Le début des années 2000 est marqué par des difficultés significatives. L'entreprise se résout à délocaliser une grande partie de sa production dont la principale conséquence est une réduction importante de l'effectif industriel. Dans un marché qui commence à souffrir de la "banalisation" des produits, des efforts importants sont entrepris pour reconstituer un avantage concurrentiel. Ces efforts se traduisent par le lancement de produits innovants et techniques.

Les attentes actuelles, en terme de confort et bien-être, sont de plus en plus fortes. Aussi ROOVELT est-il à l'initiative d'une véritable démarche santé-soin afin d'apporter des réponses simples aux attentes physiologiques de chacun. Cette démarche s'exprime autour d'une gamme de produits Bien-Être élaborée avec des professionnels de la santé.

L'entreprise dispose aujourd'hui d'un site marchand (roovelt.com) sur lequel les clients, particuliers et professionnels, peuvent effectuer leurs achats en ligne. Cependant, la base de données relative à l'exploitation de ce site pose des problèmes.

Grâce aux décisions stratégiques qu'elle a su prendre, l'entreprise connaît actuellement une situation financière confortable. Elle envisage donc l'embauche d'un nouveau chef de secteur ainsi que le rachat d'une petite entreprise de tricotage qui permettrait d'assurer sa croissance externe.

Les activités de l'entreprise sont soumises au taux de TVA de 19,6 %. L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

DOSSIER 1 – OPÉRATIONS COURANTES

Le service commercial propose un service de ventes en ligne. Dans ce cas, la commande est réglée en ligne et fait l'objet d'une facturation immédiate, aucun bon de commande n'est alors établi. Pour les clients professionnels, l'entreprise propose un escompte de 2% en cas de commande et paiement en ligne.

Le service comptable a créé différents comptes de vente :

701100	Chaussettes bébé
701200	Chaussettes femme
701300	Chaussettes homme

En fin de mois, l'entreprise réalise l'état de rapprochement et la déclaration de TVA.

Vous disposez des **annexes 1 à 4** pour traiter ce dossier.

TRAVAIL À FAIRE

1. A partir de l'annexe 1, expliquer la particularité de la clé primaire de la relation Ligne-Facture.
2. Le schéma relationnel de l'annexe 1 présente des anomalies.
 - 2.1 Relever les erreurs de normalisation en précisant la règle de normalisation qui n'a pas été respectée.
 - 2.2 Présenter le schéma relationnel corrigé.
3. Ecrire en SQL les requêtes suivantes :
 - 3.1 Liste des factures (date et code) par jour de facture pour la deuxième quinzaine du mois de septembre 2008.
 - 3.2 Un message a été reçu de la part d'une cliente Mlle Denise Smith : « Je me suis mariée et je n'arrive pas à effectuer cette modification sur mon espace client. Merci d'effectuer ce changement sachant que mon mot de passe est Denise31 et que ma nouvelle identité est Madame Denise Walras ».
4. A partir de l'annexe 2 :
 - 4.1 Présenter l'écriture comptable relative à cette facture.
 - 4.2 Présenter l'écriture comptable relative à l'escompte prévu pour les clients professionnels.
5. A partir de l'annexe 3 :
 - 5.1 Présenter l'état de rapprochement au 15 octobre 2008.
 - 5.2 Présenter les écritures qui en découlent.
6. A partir de l'annexe 4 :
 - 6.1 Présenter le calcul de la TVA à décaisser au titre du mois d'octobre 2008.
 - 6.2 Présenter l'écriture correspondante.

DOSSIER 2 – RELATIONS AVEC LE PERSONNEL

Le site Internet de Roovelt comprend une fenêtre/onglet « Recrutement ». Une annonce a été placée sur ce site lors du troisième trimestre 2008.

Le 1^{er} octobre, une personne a été recrutée comme chef de secteur de la région Ouest de la France.

Le directeur des ressources humaines souhaite concevoir un bulletin de paie qui prenne en compte la réalisation des « objectifs quantitatifs et qualitatifs » qui sont attendus d'un chef de secteur.

TRAVAIL À FAIRE

1. A partir des annexes 5 et 6, compléter l'algorithme présenté en annexe A (à rendre avec la copie).

En octobre, le chiffre d'affaires mensuel du secteur 1 s'est élevé à 150 000 €.

Trois clients ont retourné une partie de leur commande pour insatisfaction dans les couleurs et dans les tailles.

Le salaire de base du chef de secteur est actuellement de 2 000 € / mois.

TRAVAIL À FAIRE

2. Compléter le tableau de calcul qui servira de contrôle pour le service informatique présenté en annexe B (à rendre avec la copie).
3. A partir de l'annexe 7, présenter les enregistrements comptables du livre de paie de l'entreprise pour le mois d'octobre 2008.

DOSSIER 3 – ACQUISITION D'IMMOBILISATION

Pour assurer les déplacements de ce chef de secteur dans la région Ouest de la France, l'entreprise a fait l'acquisition d'une Renault Mégane.

Le directeur commercial estime qu'il aura à faire 10 000 km la première année, puis 40 000 km par an les deux années suivantes et 30 000 km la dernière année pour visiter les magasins de la grande distribution.

L'entreprise amortit les véhicules de tourisme des commerciaux sur quatre exercices, et donc, pour ce véhicule, jusqu'au 31 décembre 2011.

Un acompte de 1 000 € avait déjà été versé et enregistré dans le journal lors de la commande.

NB : Selon la procédure comptable de l'entreprise, les frais d'actes, honoraires et droits divers engagés sont rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation concernée.

Vous disposez des **annexes 8 et 9** et de l'**annexe C (à rendre avec la copie)** pour traiter ce dossier.

TRAVAIL À FAIRE

1. **A partir des annexes 8 et 9, enregistrer la facture d'achat du véhicule au journal de l'entreprise Roovelt.**
2. **Le véhicule acquis est-il amortissable ? Justifier votre réponse.**
3. **Justifier le choix du mode d'amortissement non linéaire.**
4. **Compléter le plan d'amortissement du véhicule de tourisme présenté en annexe C (à rendre avec la copie).**
5. **Enregistrer l'écriture de dotation aux amortissements correspondante au 31 décembre 2008.**
6. **Indiquer les incidences de l'acquisition de ce véhicule sur le bilan et sur le résultat :**
 - **au moment de l'acquisition,**
 - **à la clôture de l'exercice.**

DOSSIER 4 – OPÉRATION DE CROISSANCE EXTERNE

Roovelt pense à élargir son marché avec des produits complémentaires tels le tricotage d'écharpes, de bonnets et de gants. Deux possibilités s'offrent à elle : agrandir son site et créer des lignes de production ou racheter une entreprise existante.

Cette deuxième solution lui semble plus rapide d'autant plus qu'une opportunité s'offre à elle. Il s'agit de la petite entreprise « À ton tricot chaud » spécialisée dans le tricotage en laine et en cachemire dont le bilan au 31 octobre 2008 vous est présenté en **annexe 10**.

Le directeur financier souhaite, avant d'examiner de façon approfondie cette opportunité de rachat, avoir une analyse de la situation financière de cette entreprise.

TRAVAIL À FAIRE

1. **Présenter le bilan fonctionnel de l'entreprise « À ton tricot chaud ».**
2. **Calculer le fonds de roulement net global, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette.**
3. **Rédiger le corps de la note de service adressée au directeur financier concernant la situation financière de l'entreprise « À ton tricot chaud ».**

ANNEXE 1 – Extrait du schéma relationnel

PRODUIT (RéfProd, Désignation, Caractéristique, Taille, Prix)
 Clé primaire : RéfProd
CLIENT (Motdepasse, Civilité, Nom, Prénom, Adresserue, Codepostal, Ville, RéfProd)
 Clé primaire : Motdepasse
 Clé étrangère : RéfProd en référence à RéfProd de la table PRODUIT
FACTURE (CodeFacture, Date, Nom)
 Clé primaire : CodeFacture
 Clé étrangère : Nom en référence à Nom de la table CLIENT
LIGNE-FACTURE (CodeFacture, RéfProd, Quantité)
 Clé primaire : CodeFacture en référence à CodeFacture de la table FACTURE et
 RéfProd en référence à RéfProd de la table PRODUIT

ANNEXE 2 - Facture n° FO1114K8

Société Roovelt
 34 rue des Acacias 50200 St James

Adressé à :

Nom : Mme Duprey Odile 'De fil en Aiguille'
 Adresse : 25 rue des Fontaines 50381 St Lorin du Pin
 Pays : France
 Tél : 02.22.50.81.45

Date : 12/10/2008
 Facture FO1114K8

Référence	Quantité	Description	Prix Unitaire	Remise	Prix Total
CBCA	1	Chaussette Carole la Luciole 27-28 (+3 ans)	3,51	1,76	1,75
CHHyp	10	Chaussette homme hypoallergénique	6,61		66,10
LCMFM	9	Lot de chaussettes femme motif fleurs et marin	8,28	4,14	37,26
CFEHM1	12	Chaussette Fil d'Ecosse homme Mélangé 39-42	4,93	1,67	39,12
CTF	15	Chaussette tennis femme	4,93		73,95
CCH	6	Chaussette cyclisme homme 43-46	4,93	0,99	23,64

Total H.T.	241,82
Frais de livraison	0
Total T.T.C.	289,22
dont TVA	47,40

Chèque : non
 Carte de crédit : oui
 Nom : Duprey Odile
 N° carte : 1284963220
 Date d'expiration : 05/2009

Nous vous remercions pour votre commande qui a été enregistrée avec succès. Vous en recevrez confirmation par email. La livraison interviendra dans les 4 jours.

ANNEXE 3 – Documents relatifs à l'état de rapprochement au 15 octobre 2008

EXTRAIT DE COMPTE "Roovelt" (tenu par la Banque Populaire de l'Ouest)				
		Titulaire du compte :		
		Roovelt n° 155588745		
		Débit	Crédit	Solde
01-oct	Solde initial			25 212,00
02-oct	Virement client Galeries Lafayette		1 235,00	26 447,00
03-oct	Avis de débit n°45 - Frais de tenue de compte (TTC)	12,00		26 435,00
06-oct	Prélèvement EDF	1 474,00		24 961,00
07-oct	Remise de chèques n° 33		5 900,33	30 861,33
09-oct	Chèque n°15244	19 385,82		11 475,51
09-oct	Virement de cartes bleues		563,22	12 038,73
10-oct	Dépôt d'espèces		980,00	13 018,73
13-oct	Avis de débit n° 56 - Mensualité d'emprunt (dont 120 € d'intérêt)	852,00		12 166,73
14-oct	Virement au fournisseur Coton	6 895,36		5 271,37
15-oct	Avis de crédit n° 21 - Encaissement d'intérêts		235,00	5 506,37

COMPTE "512 BANQUE B.P.O." (tenu par l'entreprise Roovelt)					
		Somme		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Créditeur
01-oct	Solde initial			25 212,00	
02-oct	Virement client Galeries Lafayette	1 235,00		26 447,00	
03-oct	Remise de chèques n°33	5 900,33		32 347,33	
06-oct	Prélèvement EDF		1 474,00	30 873,33	
07-oct	Chèque reçu de la Trésorerie générale	320,00		31 193,33	
07-oct	Chèque n°15244		19 385,82	11 807,51	
10-oct	Virement de cartes bleues	563,22		12 370,73	
13-oct	Dépôt d'espèces	980,00		13 350,73	
14oct	Virement au fournisseur Coton		6 895,36	6 455,37	
15-oct	Chèque émis n°15245 au fournisseur Til		2 655,00	3 800,37	

ANNEXE 4 – Extrait de la balance au 31 octobre 2008

445620	Etat, TVA déductible sur immobilisations	12 000
445660	Etat, TVA déductible sur autres biens et services	23 200
445670	Etat, crédit de TVA à reporter	2 500
445710	Etat, TVA collectée	45 600

ANNEXE 5 - Salaire avec objectif

- Le chef de secteur recruté en octobre est chargé du secteur 1, la région Ouest de la France.
- L'objectif quantitatif porte sur le chiffre d'affaires : si le C.A. du secteur 1 dépasse 100 000 €, le chef de secteur perçoit une commission de 1% sur l'ensemble des ventes du secteur.
- L'objectif qualitatif porte sur la satisfaction du client (zéro retour, ...) : le chef de secteur perçoit une prime en fonction de la qualité de la relation avec le client :

<i>Défauts, retours...</i>	<i>prime</i>
0 à 5 clients non satisfaits	300 €
6 à 10 clients non satisfaits	200 €
+ 10 clients non satisfaits	0 €

ANNEXE 6 - Les variables de l'algorithme

DÉCLARATION DES VARIABLES

Variable	Contenu
NOMSALARIE	Nom du salarié
BASE	Montant du salaire de base
CASECTEUR	Chiffre d'affaires réalisé par le chef de secteur
NONSATISFAITS	Nombre de clients non satisfaits
COMMISSION	Montant de la commission correspondant à l'objectif quantitatif
PRIME	Montant de la prime correspondant à l'objectif qualitatif

ANNEXE 7 – Livre de paie du mois d'octobre 2008

Salaires bruts	252 300 €	
	Part salariale	Part patronale
Cotisations URSSAF	39 106 €	80 736 €
Cotisations ASSEDIC	6 055 €	10 092 €
Cotisations retraite	7 569 €	11 353 €

ANNEXE 8 - Facture du véhicule

Concession RENAULT					
FACTURE 120140		DATE 01/10/2008	N°CLIENT 011666		
		Roovelt 37 Rue des Acacias 50220 St James			
DESIGNATION		QUANTITE	PRIX UNITAIRE	NET H. TAXE	
Véhicule neuf					
Renault Mégane					
Couleur : bleue					
Prix départ H.T.		1	18 000		
Remise accordée			1 000		
Sous-total.....				17 000	
Démarches administratives		1	45	45	
<i>Solde à régler sous huitaine</i>					
Hors taxe	taux T.V.A.	T.V.A.	Total T.T.C.	Acompte	NET A PAYER
17 045,00	19,60%	3340,82	20 385,82	1 000,00	19 385,82 €

ANNEXE 9 – CGI. article 237

CODE GENERAL DES IMPOTS ANNEXE 2

Article 237

(Edition du 1 juillet 1979))

(Abrogé par Décret n° 2007-566 du 16 avril 2007 art. 1 a Journal Officiel du 19 avril 2007 en vigueur le 1er janvier 2008)

Les véhicules ou engins, quelle que soit leur nature, conçus pour transporter des personnes ou à usages mixtes, qui constituent une immobilisation ou, dans le cas contraire, lorsqu'ils ne sont pas destinés à être revendus à l'état neuf, n'ouvrent pas droit à déduction de la TVA.

Il en est de même des éléments constitutifs, des pièces détachées et accessoires de ces véhicules et engins.

Toutefois, cette exclusion ne concerne pas :

- les véhicules routiers comportant, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises, et utilisés par des entreprises pour amener leur personnel sur les lieux du travail;
- les véhicules ou engins acquis par les entreprises de transports publics de voyageurs et affectés de façon exclusive à la réalisation desdits transports.

ANNEXE 10 - Bilan au 31 octobre 2008

ACTIF	Brut	Amortissements et provisions	Net
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles :			
Frais de recherche et de développement	45 000	39 500	5 500
Immobilisations corporelles :			
Terrains	340 000		340 000
Constructions	1 268 000	722 000	546 000
Installations techniques, matériel et outillage industriels	546 300	487 000	59 300
Immobilisations financières			
Total I	2 199 300	1 248 500	950 800
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours :			
Matières premières et autres approvisionnements	11 500		11 500
En-cours de production [biens et services]	4 500		4 500
Produits intermédiaires et finis	27 800		27 800
Marchandises	5 500	1 200	4 300
Avances et acomptes versés sur commandes	8 500	800	7 700
Créances :			
Créances Clients	122 456	14 516	107 940
Disponibilités	25 750		25 750
Total II	206 006	16 516	189 490
TOTAL GENERAL (I + II)	2 405 306	1 265 016	1 140 290

PASSIF	
CAPITAUX PROPRES	
Capital	700 000
Réserves	30 000
Report à nouveau	6 484
Total I	736 484
DETTES	
Dettes financières	
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédits (1)	300 000
Dettes d'exploitation	
Dettes fournisseurs	80 000
Dettes fiscales et sociales	23 806
Total II	403 806
TOTAL GENERAL (I + II)	1 140 290

(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 41 500

ANNEXE A - Algorithme (à rendre avec la copie)

Déclaration des variables :

NOMSALARIE : chaîne de caractères (type alphabétique)

BASE : réel

BRUT : réel

CASECTEUR : réel

NONSATISFAITS : _____

COMMISSION : _____

PRIME : _____

Début

Afficher « nom du salarié : »

Saisir _____

Afficher « salaire de base : »

Saisir _____

Afficher « CA du secteur : »

Saisir _____

Afficher « nombre de clients non satisfaits : »

Saisir _____

COMMISSION = 0

PRIME = 0

Si _____ \geq 100 000 € Alors

COMMISSION ← _____

Sinon _____ ← _____

Finsi

Si _____ \leq 5 Alors

PRIME ← _____

Sinon Si _____ \leq _____ Alors

PRIME ← 200 €

Sinon PRIME ← _____ €

Fin si

Finsi

BRUT ← _____

Afficher « montant du salaire brut = », BRUT

Fin

ANNEXE A - Algorithme (à rendre avec la copie)

Déclaration des variables :

NOMSALARIE : chaîne de caractères (type alphabétique)

BASE : réel

BRUT : réel

CASECTEUR : réel

NONSATISFAITS : _____

COMMISSION : _____

PRIME : _____

Début

Afficher « nom du salarié : »

Saisir _____

Afficher « salaire de base : »

Saisir _____

Afficher « CA du secteur : »

Saisir _____

Afficher « nombre de clients non satisfaits : »

Saisir _____

COMMISSION = 0

PRIME = 0

Si _____ \geq 100 000 € Alors

COMMISSION ← _____

Sinon _____ ← _____

Finsi

Si _____ \leq 5 Alors

PRIME ← _____

Sinon Si _____ \leq _____ Alors

PRIME ← 200 €

Sinon PRIME ← _____ €

Fin si

Finsi

BRUT ← _____

Afficher « montant du salaire brut = », BRUT

Fin

ANNEXE B - Rémunération du chef de secteur 1 (à rendre avec la copie)

NB : Ce bulletin de paie simplifié ne tient pas compte du plafond de la Sécurité Sociale.

TABLEAU DE CALCUL DU SALAIRE MENSUEL DU CHEF DE SECTEUR			
	<i>Base</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant</i>
Salaire de base (fixe)			
Commission			
Prime			
Salaire brut			
URSSAF		15,5%	
ASSEDIC		2,4%	
Retraite complémentaire		3%	
Total des retenues			
Salaire net			
Indemnités, acomptes			0,00
Salaire net à payer			
TABLEAU DE CALCUL DES CHARGES PATRONALES			
	<i>Base</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant</i>
URSSAF		32%	
ASSEDIC		4%	
Retraite complémentaire		4,5%	
Total			
COÛT DU TRAVAIL			

ANNEXE C – Plan d’amortissement du véhicule (à rendre avec la copie)

Immobilisation : VEHICULE DE TRANSPORT			Coût d'acquisition :	
Système d'amortissement :				
Date de mise en service : 1 ^{er} octobre 2008			Nombre d'unités d'oeuvre :	
Exercice	Base à amortir	Annuité d'amortissement	Cumul amortissement	VNC

ANNEXE B - Rémunération du chef de secteur 1 (à rendre avec la copie)

NB : Ce bulletin de paie simplifié ne tient pas compte du plafond de la Sécurité Sociale.

TABLEAU DE CALCUL DU SALAIRE MENSUEL DU CHEF DE SECTEUR			
	<i>Base</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant</i>
Salaire de base (fixe)			
Commission			
Prime			
Salaire brut			
URSSAF		15,5%	
ASSEDIC		2,4%	
Retraite complémentaire		3%	
Total des retenues			
Salaire net			
Indemnités, acomptes			0,00
Salaire net à payer			
TABLEAU DE CALCUL DES CHARGES PATRONALES			
	<i>Base</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant</i>
URSSAF		32%	
ASSEDIC		4%	
Retraite complémentaire		4,5%	
Total			
COÛT DU TRAVAIL			

ANNEXE C – Plan d'amortissement du véhicule (à rendre avec la copie)

Immobilisation : VEHICULE DE TRANSPORT			Coût d'acquisition :	
Système d'amortissement :				
Date de mise en service : 1 ^{er} octobre 2008			Nombre d'unités d'oeuvre :	
Exercice	Base à amortir	Annuité d'amortissement	Cumul amortissement	VNC